Ville de Gargenville

**Réunion de quartier**

**Secteur campanules**

**Samedi 26 mai 2018 à 10 heures**

**Metteur en scène : Pascal Berthet-Bondet**

**Acteurs principaux : Murielle Vallet, Ludovic Maillard, Murielle Chardey, Arnaud Daoudal, François Colin, Christian Cerretani, Marine Briand.**

**Rédacteur : Pascal Berthet-Bondet**

**Nombre d’élus présents : 8**

**Nombre de riverains présents : 20**

**Sujets abordés :**

* Dans la continuité de la pétition qui nous a été adressé, les riverains de la rue des campanules réitèrent leur mécontentement quant à la fréquence de passage de véhicules dans leur rue. Circulation qui s’est considérablement intensifiée suite à la fermeture du pont des Gamaches.

En outre, la vitesse excessive de certains protagonistes est également mise en exergue.

Nous indiquons que la fermeture du pont était une phase test nécessaire pour mesurer les impacts positifs et négatifs que cet aménagement a pu engendrer sur la circulation des voies adjacentes.

A contrario, les riverains de la rue Marcelle chausson présents ce samedi s’accommodent aisément de cette situation mais comprennent également qu’il est important de raisonner plus globalement et non pas à la simple échelle d’une rue.

C’est pourquoi, un nouvel aménagement pérenne est envisagé sur les rues Marcelle chausson, Gamaches et campanules.

Nous présentons tout d’abord un projet qui consiste à implanter des ralentisseurs de type d’os d’âne sur les axes précités puis, autoriser le stationnement et arrêt à cheval trottoir chaussée sur la rue Marcelle chausson et ce, par la création de tracés sur les trottoirs lesquels de par leur taille importante offrent également l’opportunité de laisser un cheminement piétons d’une largueur normalisée.

En effet, la configuration de cette voie plus étroite ne permet pas le croisement de véhicules lorsque d’autres se trouvent en stationnement pleine voie de plus, cela facilitera l’accès aux propriétés.

Ensuite, il faut prévoir un aménagement pour sécuriser le passage piétonnier et cycliste sous le pont des Gamaches notamment, par la mise en place de bornes J11 en amont du virage et de panneaux piétons et cyclistes afin de délimiter une voie douce indiquant ainsi un caractère de prudence avéré sur la possibilité de rencontrer d’autres usagers non motorisés.

* Les riverains portent à notre attention le manque évident de passages piétons sur la rue des campanules engendrant des difficultés de traversée particulièrement pour les enfants et personnes âgées.

Il semble en effet judicieux d’en créer et dans l’idéal sur les futurs ralentisseurs.

* De même, a été évoqué par les résidents la possibilité d’un stationnement bilatéral, et d’un passage en zone 30 de la rue des campanules avec mise en place de stop à chaque intersection dans le cadre d’un aménagement sécuritaire.

L’installation d’un stop à chaque intersection de notre commune serait dénuée de sens du fait qu’en agglomération la priorité est à droite sauf indication contraire (dixit le code Rousseau).

* Sont également ressorties des difficultés de giration des bus pour tourner sur Lucie Desnos dû à des stationnements sauvages et intempestifs au droit de la ligne jaune comme parfois s’y trouve le camion d’ordures ménagères dont le conducteur a effectué une halte au bar tabac.

Dans ce cas comme dans bien d’autres, l’intérêt de la verbalisation n’est plus à démontrer et doit s’intensifier pour faire école.

* Les rôles de GPSEO et de la commune ont fait l’objet d’un exposé par nos soins cela a permis notamment de mettre en avant les difficultés rencontrées par les deux parties qu’elles soient d’ordre matérielles, humaines ou financières.

De surcroit, nous avons souligné qu’aujourd’hui, un grand nombre de commune se plaignent et que le service rendu par la communauté urbaine n’est pas à la hauteur des attentes de chacun.

* Le logement n’a pas été évoqué en tant que tel mais indirectement, l’accroissement des problématiques de stationnement et circulation sont ressurgies. Nous avons expliqué que l’habitat constitue un enjeu économique majeur pour les communes et que leur avenir passe aussi par ce biais pour l’accueil de nouvelle famille mais également pour la conservation de ses jeunes en son sein.

Nous avons insisté sur cette obligation législative liée à la loi SRU car en cas de refus de construire, les communes se verraient pénalisées par de lourdes pénalités financières en augmentation continuelle. Puis, parallèlement, les préfets feraient valoir leur droit de préemption des terrains communaux pour y construire ce que bon leur semble sans consultation aucune des élus locaux.

* Nous avons attiré l’attention de nos interlocuteurs sur :
1. La bêtise des personnes courageuses qui préfèrent se retrancher derrière un écran par l’intermédiaire des réseaux sociaux en lançant des contre-vérités très souvent en méconnaissance du sujet lui-même puis des tenants et aboutissants.
2. L’importance du dialogue direct avec les élus quelle que soit la doléance.
3. Les changements dont les communes sont tributaire prédisent une gestion communale compliquée et ce, quelle que soit la prochaine équipe aux affaires. Cette équipe devra composer avec de plus amples difficultés opérationnelles qu’aujourd’hui. quoi qu’en dise certaines personnes « bien attentionnées ».

Pour conclure, un moment agréable avec des personnes impliquées dans les échanges, attentives et réceptives aux idées développées.

Fin de la réunion à 12 heures.